

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies  
Institut Mines-Télécom

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,  
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

**Décision du 30 décembre 2014 relative à la composition  
de la commission administrative paritaire des maîtres-assistants de l'Institut Mines-Télécom**

Le directeur général de l'Institut Mines-Télécom,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires;

Vu le décret n° 2007-468 du 28 mars 2007 modifié portant statut particulier des enseignants de l'Institut Mines-Télécom;

Vu l'arrêté du 3 juin 2014 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de l'État;

Vu le procès-verbal de l'élection du 4 décembre 2014,

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

La composition de la commission administrative paritaire des maîtres-assistants de l'Institut Mines-Télécom placée auprès du directeur général de l'Institut Mines-Télécom est fixée comme suit:

**Représentants de l'administration**

Le directeur général de l'Institut Mines-Télécom ou son représentant, président de la commission administrative.

Le directeur des ressources humaines ou son représentant.

**Représentants titulaires des maîtres-assistants de l'Institut Mines-Télécom**

*Maîtres-assistants hors classe*

M. Paul Gaborit (CFDT).

Mme Catherine Douchain (SPAC-UNSA, SPSCM-UNSA).

*Maîtres-assistants de classe normale*

Mme Claire Longuet (CFDT).

M. Florian Tena-Chollet (CFDT).

**Représentants suppléants des maîtres-assistants de l'Institut Mines-Télécom**

*Maîtres-assistants hors classe*

Mme Isabelle Liotta (CFDT).

M. Gabriel Houssaye (SPAC-UNSA, SPSCM-UNSA).

*Maîtres-assistants de classe normale*

M. Fabien Baillon (CFDT).

M. Sylvain Blayac (CFDT).

Article 2

Le directeur général de l'Institut Mines-Télécom est chargé de l'exécution de la présente décision, qui est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 30 décembre 2014.

*Le directeur général de l'Institut Mines-Télécom,*  
P. JAMET